

# neodisher SystemAct

Version: 7 / CH

remplace la version: 6 /  
CH

Date de révision:  
24.01.2024

Date d'impression  
20.03.24

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

neodisher SystemAct

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse:

Dr. Weigert (Schweiz) AG  
General-Guisan-Strasse 6  
CH-6300 Zug  
No. de téléphone +41 (0) 41 229 40 10  
No. Fax +41 (0) 41 229 40 13  
www.drweigert.ch

sida@drweigert.de

#### Fabricant:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG  
Mühlenhagen 85  
20539 Hamburg  
No. de téléphone +49 40 789 60 0  
No. Fax +49 40 789 60 120  
www.drweigert.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; www.toxi.ch

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
Eye Irrit. 2 H319

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.  
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Attention

# neodisher SystemAct

Version: 7 / CH

remplace la version: 6 /  
CH

Date de révision:  
24.01.2024

Date d'impression  
20.03.24

## Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

## Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

EUH208 Contient subtilisine, Peut produire une réaction allergique.

## 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

##### agents de surface non ioniques

No. CAS	68439-51-0				
Concentration	>= 1	<	10	%	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Aquatic Chronic 3	H412			

##### sodium cumenesulfonate

No. CAS	15763-76-5				
No. EINECS	239-854-6				
Numéro d'enregistrement	01-2119489411-37				
Concentration	>= 1	<	10	%	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Eye Irrit. 2	H319			

##### 2-phénoxyéthanol

No. CAS	122-99-6				
No. EINECS	204-589-7				
Numéro d'enregistrement	01-2119488943-21				
Concentration	>= 1	<	3	%	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Acute Tox. 4	H302			
	Eye Dam. 1	H318			
	STOT SE 3	H335			

ATE	orale	1.850	mg/kg
-----	-------	-------	-------

##### subtilisine

No. CAS	9014-01-1
---------	-----------

# neodisher SystemAct

Version: 7 / CH

remplace la version: 6 /  
CH

Date de révision:  
24.01.2024

Date d'impression  
20.03.24

No. EINECS	232-752-2			
Numéro d'enregistrement	01-2119480434-38			
Concentration	>= 0,1	< 1	%	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Acute Tox. 4	H302		Voie d'exposition: orale
	Skin Irrit. 2	H315		
	Eye Dam. 1	H318		
	Resp. Sens. 1	H334		
	STOT SE 3	H335		
	Aquatic Acute 1	H400		
	Aquatic Chronic 2	H411		

## alcools gras alcoylés

No. CAS	120313-48-6			
Concentration	>= 0,1	< 1	%	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Skin Irrit. 2	H315		
	Aquatic Acute 1	H400		
	Aquatic Chronic 3	H412		

## Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

#### En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

#### Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# neodisher SystemAct

Version: 7 / CH

remplace la version: 6 /  
CH

Date de révision:  
24.01.2024

Date d'impression  
20.03.24

## 5.1. Moyens d'extinction

### Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

### Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

## 5.3. Conseils aux pompiers

### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

### Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 25 °C

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 12 Des liquides non combustibles

# neodisher SystemAct

Version: 7 / CH

remplace la version: 6 /  
CH

Date de révision:  
24.01.2024

Date d'impression  
20.03.24

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### 2-phénoxyéthanol

Liste SUVA

Type MAK

Valeur 110 mg/m<sup>3</sup> 20 ppm(V)

Valeur limite à courte terme 220 mg/m<sup>3</sup> 40 ppm(V)

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: H  
SSc; Auge, OAWKT HU; BIA

##### subtilysine

Liste SUVA

Type MAK

Valeur limite à courte terme 0,00006 mg/m<sup>3</sup>

Remarque: S; Asthma, Haut, AW

#### Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Filtre à particules P2

#### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant >= 0,65 mm

Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,4 mm

Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant >= 0,7 mm

Temps de pénétration > 480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,11 mm

La protection des mains doit se conformer EN 374.

#### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

#### Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

# neodisher SystemAct

Version: 7 / CH

remplace la version: 6 /  
CH

Date de révision:  
24.01.2024

Date d'impression  
20.03.24

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État de la matière** Liquide, limpide  
**Couleur** incolore à jaunâtre  
**Odeur** caractéristique

**Point de fusion**  
Remarque non déterminé

**Point de congélation**  
Remarque non déterminé

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**  
Remarque non déterminé

**inflammabilité**  
évaluation Non applicable

**Limite inférieure et supérieure d'explosion**  
Remarque Non applicable

**Point d'éclair**  
Remarque Non applicable

**Température d'inflammabilité**  
Remarque Non applicable

**température de décomposition**  
Remarque  
Remarque non déterminé

**valeur pH**  
Valeur 8,2  
température 20 °C

**Viscosité**  
Remarque non déterminé

**solubilité(s)**  
Remarque non déterminé

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**  
Remarque non déterminé

**Pression de vapeur**  
Remarque non déterminé

**Densité et/ou densité relative**  
Valeur 1,09 g/cm<sup>3</sup>  
température 20 °C

**Densité de vapeur relative**  
Remarque non déterminé

### 9.2. Autres informations

**La limite de l'odeur**  
Remarque non déterminé

**Le coefficient de l'évaporation**  
Remarque non déterminé

**Hydrosolubilité**

# neodisher SystemAct

Version: 7 / CH

remplace la version: 6 /  
CH

Date de révision:  
24.01.2024

Date d'impression  
20.03.24

Remarque miscible en toutes proportions

## propriétés explosives

évaluation non

## Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

## Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë par voie orale

ATE	>	2000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

##### 2-phénoxyéthanol

Espèces	rat		
DL50		1850	mg/kg

##### sodium cumenesulfonate

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode	OCDE 401		

##### agents de surface non ioniques

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode	84/449, B.1 CEE		

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

# neodisher SystemAct

Version: 7 / CH

remplace la version: 6 /  
CH

Date de révision:  
24.01.2024

Date d'impression  
20.03.24

## agents de surface non ioniques

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg

## Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation irritant  
Remarque Les critères de classification sont remplis.

## sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

### Exposition unique

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

### Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

### Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques



# neodisher SystemAct

Version: 7 / CH

remplace la version: 6 /  
CH

Date de révision:  
24.01.2024

Date d'impression  
20.03.24

## 12.1. Toxicité

### Indications générales

non déterminé

### Toxicité pour les poissons (Composants)

#### 2-phénoxyéthanol

Espèces	cyprins dorés ( <i>Leuciscus idus</i> )			
CL 50	220	à	460	mg/l
Durée d'exposition	96	h		

#### agents de surface non ioniques

Espèces	guppy ( <i>Poecilia reticulata</i> )			
CL 50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	96	h		
méthode	OCDE 203			

#### alcools gras alcoylés

Espèces	cyprins dorés ( <i>Leuciscus idus</i> )			
CL 50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	96	h		

### Toxicité pour les daphnies (Composants)

#### 2-phénoxyéthanol

Espèces	Daphnia magna			
CE50	> 500			mg/l
Durée d'exposition	48	h		

#### agents de surface non ioniques

Espèces	Daphnia magna			
CE50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	48	h		
méthode	OCDE 202			

#### alcools gras alcoylés

Espèces	Daphnia magna			
CE50	0,1	à	1	mg/l
Durée d'exposition	48	h		
méthode	OCDE 202			

### Toxicité pour les algues (Composants)

#### 2-phénoxyéthanol

Espèces	Scenedesmus subspicatus			
ErC50	> 500			mg/l
Durée d'exposition	72	h		

#### agents de surface non ioniques

Espèces	Scenedesmus subspicatus			
CE50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	72	h		
méthode	OCDE 201			

#### alcools gras alcoylés

Espèces	Scenedesmus subspicatus			
CE50	0,1	à	1	mg/l
Durée d'exposition	72	h		
méthode	OCDE 201			

### Toxicité pour les bactéries (Composants)

#### agents de surface non ioniques

Espèces	Pseudomonas putida			
CE 0	> 100			mg/l

# neodisher SystemAct

Version: 7 / CH

remplace la version: 6 /  
CH

Date de révision:  
24.01.2024

Date d'impression  
20.03.24

méthode OCDE 209

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Indications générales

non déterminé

### Biodégradabilité (Composants)

#### agents de surface non ioniques

évaluation Facilement biodégradable (critères OCDE)

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Indications générales

non déterminé

### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Indications générales

non déterminé

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## 12.7. Autres effets néfastes

### Indications générales

non déterminé

### Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE 18 01 06\* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

Code de déchets CEE 20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses  
Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

# neodisher SystemAct

Version: 7 / CH

remplace la version: 6 /  
CH

Date de révision:  
24.01.2024

Date d'impression  
20.03.24

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

### Information pour tous les modes de transport

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

### Autres informations

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Composants (règlement (CE) no 648/2004)

moins de 5 %:

agents de surface non ioniques, polycarboxylates

#### Autres ingrédients

enzymes, agents conservateurs: 2-phénoxyéthanol

#### COV

COV (CH) 0 %

COV (CE) 0 %

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2

H319

Méthode de calcul

### mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H334

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# neodisher SystemAct

Version: 7 / CH

remplace la version: 6 /  
CH

Date de révision:  
24.01.2024

Date d'impression  
20.03.24

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

## abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
IATA: International Air Transport Association  
IBC: Intermediate Bulk Container  
CAS: Chemical Abstracts Service  
VOC: Volatile Organic Compound  
LD: Lethal dose  
LC: Lethal concentration  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative  
SVHC: Substances of very high concern  
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)  
ISO: International Organization for Standardization  
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development  
IMO: International Maritime Organization  
UN: United Nations  
EU: European Union  
SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt

## Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.